

Règlement d'admission

Modalités de l'admission

▪ **Recevabilité du dossier du candidat.**

Le dossier comprend :

- les pièces justificatives relatives au diplôme et à l'expérience professionnelle du candidat
- un CV de huit à dix pages de présentation personnalisée du parcours professionnel du candidat
- les demandes de dispense ou d'allègement

Les dossiers ont été examinés et remplissent les conditions réglementaires.

- **Entretien d'admission.** Il est basé sur l'analyse d'un texte d'actualité en relation avec le référentiel de compétences. Le texte est analysé pendant une demi heure. De son coté l'entretien dure une demi heure. Il est l'occasion d'une présentation orale personnalisée du parcours professionnel du candidat (qui se trouve dans le dossier). Il permet d'apprécier les capacités d'analyse, de synthèse et d'expression du candidat, ainsi que la correspondance entre son projet d'une part, ses centres d'intérêts principaux et les objectifs de la formation d'autre part.

Cet entretien doit permettre d'apprécier :	Observations
La correspondance du projet du candidat et des ses principaux centres d'intérêt avec les objectifs de la formation	
Les motivations et les argumentations qui conduisent au choix de cette formation	
La capacité à se projeter dans des fonctions correspondant au référentiel du diplôme	
La capacité du candidat à mener le projet de formation à son terme, « notamment au regard de la comptabilité des engagements personnels et professionnels avec ceux de la formation »	
La capacité à communiquer, à structurer le propos et à argumenter à partir du support de la note écrite	
Les demandes d'allègements	